

DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTÉRÊTS (CONSULTANT INDIVIDUEL)

N° DMI/003/PACEJ/2019

REPUBLIQUE DU BURUNDI

PROJET D'AMELIORATION DES COMPETENCES ET D'EMPLOYABILITE DES JEUNES (PACEJ)

Avance de Préparation du Projet N° V2370

Titre de la mission: SELECTION D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL CHARGE D'ELABORER LE MANUEL DE LA SOUS- COMPOSANTE « PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT DES JEUNES AU BURUNDI »

Numéro de référence (selon le plan de passation des marchés): **N°BI-PACEJ-105958-CS-INDV**

La République du Burundi a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) une avance d'un montant équivalant à 2 000 000 de dollars des Etats-Unis à titre de fonds de préparation (PPA) du Projet d'Amélioration des Compétences et d'Employabilité des Jeunes (PACEJ). La gestion des activités, la gestion financière ainsi que les procédures de passation des marchés relatives à ce fonds ont été confiées à l'Unité de Gestion du Projet de Facilitation du Commerce dans la Région des Grands Lacs, phase 2 (PFCGL-II) en attendant la mise en place d'une Unité de Gestion propre au PACEJ.

C'est dans ce cadre que le PFCGL-II a l'intention d'utiliser une partie du montant de cette avance pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « Consultant international chargé d'élaborer le manuel de la sous-composante « promotion de l'entrepreneuriat des jeunes au Burundi ».

L'objectif général poursuivi consiste à identifier les mécanismes de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et les modalités de leur exécution prenant en compte les exemples réussis des projets similaires au Burundi et dans des pays de niveau de développement comparable.

De manière spécifique et non limitative, le Consultant accomplira les tâches suivantes :

1. Proposer sur base des objectifs arrêtés par le Projet et des expériences réussies, un projet de manuel d'exécution de la sous-composante « promotion de l'entrepreneuriat des jeunes » en indiquant (i) les modalités d'organisation des formations sur base de modules validés, (ii) la sélection d'un groupe de jeunes devant bénéficier d'un accompagnement pour l'élaboration de plans d'affaires, (iii) les modalités d'organisation d'une Compétition de Plans d'Affaires (COPA) pour l'attribution de

prix aux meilleurs projets proposés, (iv) les modalités d'accompagnement des lauréats dans la concrétisation de leurs projets.

Le Consultant indiquera dans le manuel les modalités et critères de sélection des jeunes candidats à la formation comprenant les modalités d'information des jeunes éligibles et d'implication des structures centrales et locales. Il indiquera également la composition des jurys de sélection garantissant transparence et visibilité ;

2. Le Consultant proposera les modalités d'exécution de la sous-composante au profit des jeunes sur tout le territoire national et indiquera la composition des équipes chargées de la formation et du coaching des jeunes dans l'approfondissement de leurs plans d'affaires ainsi que les lieux de déroulement des activités. Il indiquera également les modalités de suivi post création des projets financés ;
3. Le Consultant organisera les concertations sectorielles et régionales en vue de préciser les populations cibles prioritaires à considérer et la nature des projets ;
4. Il devra consulter les structures publiques et privées concernées ainsi que les représentants du secteur associatif notamment ceux des jeunes et des femmes des milieux urbain et rural ;
5. Le Consultant devra décrire de façon précise et détaillée les modalités de financement et les procédures de gestion des fonds octroyés par le Projet, à savoir :
 - Les critères d'éligibilité des bénéficiaires ;
 - Le processus d'instruction, les mécanismes d'évaluation et de sélection des idées de projets (entretiens personnalisés etc) ;
 - Les formulaires de demande d'assistance, de financement et le modèle de convention entre le PACEJ et le bénéficiaire ;
 - L'assistance technique et l'accompagnement fournis au bénéficiaire pour la préparation du dossier et pour la mise en œuvre des activités productives éligibles ;
 - Les procédures de décaissement des fonds par le Projet ;
 - Un système facile et pratique de suivi et évaluation de l'utilisation des fonds, des résultats et de l'impact en termes de création d'emplois;
6. Le Consultant rédigera les termes de référence pour le recrutement d'une agence d'exécution pour la mise en œuvre de la sous-composante « promotion de l'entrepreneuriat des jeunes ».

Durant la mise en vigueur des activités du PACEJ, une agence d'exécution pour la mise en œuvre de la sous-composante « promotion de l'entrepreneuriat des jeunes » sera recrutée. Cette agence devra faire notamment (i) la communication autour du programme pour sensibiliser les jeunes et assurer la transparence, (ii) un examen préliminaire des demandes pour vérifier si tous les critères d'éligibilité sont respectés, (iii) les décaissements et (iv) le suivi et l'évaluation continu des bénéficiaires.

Les termes de référence de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

Le Projet d'Amélioration des Compétences et d'Employabilité des Jeunes invite maintenant les candidats éligibles (« Consultants Individuels ») à manifester leur intérêt à fournir les services indiqués ci-dessus.

Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services.

Le Consultant devra présenter le profil détaillé ci-dessous :

- Etre titulaire d'un Diplôme de niveau minimum (BAC +4) dans le domaine de la gestion, l'économie, l'administration publique, le droit ou un des domaines pertinents pour la réalisation du manuel d'exécution de la sous-composante de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- Avoir une vaste expérience dans la rédaction des manuels de gestion de projets en entrepreneuriat financés par les partenaires techniques et financiers (au moins 2 manuels similaires) ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures et directives de la Banque Mondiale en matière de gestion financière et de passation de marchés ;
- Avoir une parfaite maîtrise de la langue française (écrit et oral) ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique, des logiciels bureautiques courants (Word, Excel, PowerPoint) et de l'internet.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés des Emprunteurs IPF de la Banque Mondiale, édition de juillet 2016, exposant la politique de la Banque Mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Un Consultant sera sélectionné conformément à la méthode de Sélection de Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte énoncée dans le Règlement de Passation des Marchés. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau : de 09 heures à 12 heures et de 14 h 00 à 17 heures.

Les manifestations d'intérêt portant la mention « **Consultant chargé d'élaborer le manuel de la sous-composante « promotion de l'entrepreneuriat des jeunes au Burundi »** » doivent être transmises par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne, par la poste, par télécopieur ou par courriel) au plus tard **le 19/04/2019 à 10 h00**.

Projet de Facilitation du Commerce dans la région des Grands Lacs, phase 2 (PFCGL-II)

Immeuble SOCAR, jonction Bld de l'Indépendance et Avenue d'Italie

B.P. 1590 Bujumbura, BURUNDI

Tél : (257) 22 24 9595, Fax : (257) 22 24 9592

E-mail : pacej@pacej.bi avec copie à cnizigama@pacej.bi et cbaramboneranye@pacej.bi